



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal  
du Mercredi 31 Mars 2010  
salle LE VEYRE – 20h30**

**M ROUZIERES Maire de Maurs préside la séance**

**Présents :** Mesdames : DELORT – FERRIERES – HERCOUET-TESTA – RAVANEL – SEYROLLE – TANNÈ.  
Messieurs : ROUZIERES - AMADIEU – BRAYAT – BRANDALAC - CABEZON - DESSALES – FEL – GENTIL – LELARGE – PICARROUGNE – TOURRILHES – VISINONI

**Excusés :** Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Madame TANNÈ

**Secrétaire de séance :** Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

**1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 Mars 2010**

Ce procès verbal est approuvé.

**2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

**D. I. A. :**

- N° 448 concerne la mutation CLOT – RIVIERE/LAVERGNE – Communauté de Communes du Pays de Maurs parcelles E – n° 727 pour 3 037 m<sup>2</sup> - E – n° 728 pour 4 678 m<sup>2</sup> - E – n° 862 pour 765 m<sup>2</sup>,
- N° 449 concerne la mutation LARRIVE – RIVIERE/LAVERGNE - LAMOTTE parcelles C – n° 1027 pour 1 946 m<sup>2</sup> - C – n° 1031 pour 32 m<sup>2</sup>,
- N° 450 concerne la mutation DESTANNES – HENRI - ROSSIGNOL parcelles E – n° 725 pour 1 903 m<sup>2</sup>,
- N° 451 concerne la mutation COLIN – RIVIERE/LAVERGNE/ parcelles AB – n° 238 pour 64 m<sup>2</sup> - AB – n° 239 pour 269 m<sup>2</sup>,

**3/ BUDGETS**

**3-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2009**

**3-1-1/ Budget principal :** le résultat d'ensemble 2009 des 2 sections est excédentaire de 307 168.87€

- En fonctionnement le résultat est excédentaire de 419 048.55€  
Les dépenses principales sont constituées par les frais de personnel et les charges de gestion générale. Les recettes sont constituées par les impôts, taxes et les dotations
- En investissement le résultat budgétaire est déficitaire de 111 879.68€ compte tenu des restes à réaliser (et de 33 379.68€ hors restes à réaliser).

Les dépenses sont consécutives à la réalisation :

- Des travaux de voirie effectués essentiellement en zone rurale.
- Des travaux d'éclairage public
- Des travaux d'entretien à la piscine, à l'école, dans les appartements communaux
- Du crépi sur le mur de la place du Petit Prince
- De l'installation : des WC publics adaptés aux handicapés à l'arrière de la mairie, du local passeport biométrique et du mobilier afférent.
- De l'achat de matériel nécessaire aux animations : chapiteaux, sonorisation, illuminations de Noël, mobilier pour le FAA
- Du remplacement d'une partie du matériel informatique de la mairie.
- De l'installation d'un réseau informatique à l'école.

Les recettes proviennent principalement de l'affectation du résultat positif de 2008 ainsi que du reversement du Fonds de compensation à la TVA (FCTVA 2007 et 2008). Elles comprennent également deux emprunts qui ont été contractés en 2009 : l'un de 200 000€ pour le début des travaux de l'Oratoire et le second de 80 000€, pour le programme de voirie 2009. Quelques comptes de subventions ont été perçus.

**3-1-2/Budget eau :** Le résultat est excédentaire de 340 787.16€ tant en fonctionnement qu'en investissement, cela provient du fait que quasiment aucuns travaux importants n'ont été engagés depuis longtemps. En 2009, 2 véhicules ont été achetés ainsi qu'un relevé de compteurs à distance. Un renforcement a été effectué à l'Estradotte.

**3-1-3/Camping :** Le résultat est déficitaire et ce budget a été équilibré par le budget principal. Les principales dépenses sont en fonctionnement les frais de personnel. En 2009, les dépenses d'investissement ont pesé lourd : des travaux d'aménagement de la salle des campeurs étaient indispensables suite à la détérioration de ce bâtiment. La toiture défectueuse et toutes les conséquences pour l'intérieur ont été négligées.

**3-1-4/Transport scolaire :** La commune a versé près de 2 500€ en subvention d'équilibre pour le fonctionnement de ce service, qui a permis le transport de 3 élèves vers les établissements élémentaires pour l'année scolaire 2008-2009.

**3-1-5/Lotissement Le Camp :** Le résultat d'ensemble 2009 est déficitaire (-173 804.81€). Il comprend essentiellement le remboursement du capital d'emprunt à court terme pour 200 000€ (en investissement) et le remboursement d'intérêts d'emprunt (en fonctionnement). 1 seul lot a été vendu en 2009. Par contre, une politique sociale de l'habitat est lancée d'une part, grâce à la cession à venir de 2 terrains à POLYGONE et d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du PASS FONCIER pour 3 lots.

**3-1-6/Lotissement Le Conte :** Le résultat d'ensemble 2009 est de moins 192 349.31€. Il comprend essentiellement le paiement des prestations d'honoraires de l'architecte, les frais annexes et la réalisation des principaux travaux d'aménagement du lotissement (soit près de 195 000€HT). Les premières ventes débutent en 2010

**Le résultat cumulé de l'ensemble des budgets est un résultat positif de 281 801.91€**

**Le ratio : taux d'endettement de la commune est au 31/12/2009 de 0.828, inférieur à 1 ce qui indique une situation financière correcte.**

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés, le maire ne participant pas au vote conformément à la loi.

### **3-2/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010**

#### **3-2-1/BUDGET ANNEXE LE CAMP :**

##### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2009**

- **159 122.31€** résultat négatif de la section d'investissement 2009 sont reportés en dépenses d'investissement 2010.
- **14 682.50€** résultat négatif de la section de fonctionnement 2009 sont reportés en dépenses de fonctionnement 2010

##### **Budget Primitif 2010**

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à 335 000€
- **Investissement**  
Le budget s'équilibre à 319 200€

### **3-2-2/ BUDGET ANNEXE LE CONTE :**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2009**

- **182 469.94€** résultat négatif 2009 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2010.
- **9 879.37€** résultat négatif 2009 de la section de fonctionnement sont reportés en dépenses de fonctionnement 2010.

#### **Budget Primitif 2010**

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à 820 000€
- **Investissement**  
Le budget s'équilibre à 587 000€

### **3-2-3/ BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE**

Ce budget ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il est systématiquement déficitaire. En l'absence d'information sur la réouverture éventuelle d'un service de transport scolaire par le Conseil Général du Cantal, le budget 2010 est proposé à l'identique qu'en 2009.

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à 4 000€

### **3-2-4/ BUDGET ANNEXE CAMPING :**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2009**

- **29 745.32€** résultat négatif 2009 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2010
- **19 745.32€** résultat positif 2009 de la section de fonctionnement sont affectés en recettes d'investissement 2010, afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.

#### **Budget Primitif 2010**

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à 74 000€
- **Investissement**  
Le budget s'équilibre à 99 000€. L'aménagement du deuxième bâtiment (toiture et électricité) est prévu pour 2010.

### **3-2-5/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU :**

#### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2009**

- **256 409.87€** résultat positif 2009 de la section d'investissement sont reportés en recettes d'investissement 2010.
- **84 377.29€** résultat positif 2009 de la section de fonctionnement sont reportés en recettes de fonctionnement 2010.

## Budget Primitif 2010

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à 320 000€
- **Investissement**  
Le budget s'équilibre à 527 000€

Ce budget prévoit les travaux de renforcement à la station de traitement ainsi que sur le secteur de l'Oratoire, la rue du Coustalou et l'extension du réseau communal dans le secteur Calsacy - Puechroux .

**La commune a fait le choix de ne pas augmenter le prix de l'eau.**

## **3-2-6/ BUDGET PRINCIPAL**

### Affectation des résultats du Compte Administratif 2009

- **33 379.68€** résultat négatif 2009 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2010
- **219 048.55€** partie du résultat de fonctionnement 2009 sont affectés en recettes d'investissement 2010 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement
- **200 000€** solde du résultat positif 2009 de la section de fonctionnement sont reportés en recettes de fonctionnement 2010

## Budget Primitif 2010

- **Fonctionnement**  
Le budget s'équilibre à **1 977 000€**
- **Investissement**  
Le budget s'équilibre à **2 888 000 €**

**Ce budget prévoit notamment :**

- **Opérations financières et d'ordre** : remboursement du capital emprunté et reprise du déficit 2009 (hors restes à réaliser) soit 33 379.68€
- **Travaux d'éclairage public**
- **Abbatiale** : restauration clocher et façade Ouest (tranche ferme)
- **Achat de matériel** : panneaux informatiques au Domaine du Fau, tracteur, tonne à eau, plaque vibrante, mobilier urbain ; matériel pour les services techniques ; travaux d'aménagement à l'école et à la mairie
- **Aménagement secteur Oratoire**
- **Travaux de voirie** envisagés à La Galteyrie, Le Cammaï, Lotissement Le Vallon, Rue du 19/03, Imp. Belle Fontaine, Lotissement Le Conte (place et trottoirs), Rue A. Fel, Puy Ferrand.
- **Travaux des bâtiments publics** : la réalisation d'une aire de lavage et d'un local de chasse, mise aux normes électriques du gymnase, des travaux au complexe du Vert
- **Travaux réseau pluvial** : acquisition de matériel technique et réalisation de travaux divers éventuels.
- **Acquisition immobilière**
- **Aménagement Rue du Coustalou**
- **Etude Plan local d'urbanisme (PLU)**
- **Aménagement stade municipal** mise aux normes de l'éclairage
- **Aménagement FAA**: travaux de mise aux normes électriques, isolations et aménagement intérieur ; remplacement de la verrière.
- **Opérations non individualisées** : plantations et jeux extérieurs pour enfants dans parc de la maison de retraite.

Au vu de l'importance du volume des dossiers envisagés, et de la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010 des emprunts conséquents devront être contractés. Les réponses des financeurs ne sont pas toutes parvenues notamment l'Etat pour la DGE. Les opérations ne pourront débuter qu'une fois les accords de subventions obtenus.

### **3-2-7/ FIXATION DU PRODUIT ET DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2009 (TH / TFB / TFNB)**

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 s'élèvent à :

T.H.	2 011 000	(1 978 740 en 2009)
T.F.B.	1 669 000	(1 653 003 en 2009)
T.F.N.B.	32 300	(302 099 en 2009)

Conformément aux engagements politiques pris par le conseil municipal les taux 2009 sont maintenus soit :

	<b>POUR MEMOIRE Taux communal 2009</b>	<b>Taux communal 2010 VOTES</b>
Taxe d'habitation	<b>9.63%</b>	<b>9.63%</b>
Taxe foncière bâtie	<b>19.82%</b>	<b>19.82%</b>
Taxe foncière non-bâtie	<b>94.74%</b>	<b>94.74%</b>

### **3-2-8/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS**

Cf. annexe

## **4/ VENTE ET REGULARISATION**

### **4-1/ LOTISSEMENT LE CONTE – APPROBATION DE LA VENTE DU LOT N°16**

Monsieur et Madame MANGENOT, souhaitent acquérir le lot n°16 au lieu du lot n°10 choisi en première intention.

### **4-2/ PUECHROUX – REGULARISATION DE TERRAIN**

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin de Calsac-Puechroux, la commune de Maurs a besoin d'une bande de terrain cadastrée Section D n° 289, d'une contenance de 0a et 98ca. Mme M-Louise ROCHE, née RAPNOUIL, demeurant à Puechroux, Maurs, propriétaire de ces parcelles, a fait part de son accord pour une cession au profit de la Commune au prix de 5€ non remboursés.

### **4-3/ REGULARISATION DE TERRAIN : IMPASSE DES CATALANS – SECTION AC 123**

L'élargissement de l'Impasse des Catalans, nécessite l'acquisition d'une bande de terrains cadastrée Section AC n°123, d'une contenance de 0Ha 0A et 70 Ca. Le propriétaire de cette parcelle, a fait part de son accord pour une cession au profit de la Commune au prix de 5€ non remboursés. Désignation du notaire et approbation de l'acquisition.

## **5/ APPROBATION DEVIS DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONNEXES – RUE DE L'ORATOIRE**

Les travaux d'éclairage public du secteur Oratoire peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal après acceptation des devis.